DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 23 avril 2012, le Conseil communal a décidé :

- D'autoriser la Municipalité à faire exécuter les travaux relatifs à l'extension du centre de tri des déchets situé sur la parcelle communale No 205, à la route de La Sarraz 14. A financer les travaux devisés à Fr. 634'000.- TTC, subside cantonal non déduit, par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale. A porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.
- D'autoriser la Municipalité à exécuter la réfection complète du chemin du Sau, y compris l'éclairage public, depuis le chemin du Passoir jusqu'au chemin de la Jonchère, tronçon dans lequel est comprise la zone de chantier délimitée dans le préavis No 14/2011. A financer les travaux devisés à Fr. 97'000.- TTC par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale. A porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

Ces décisions sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art. 107 al. 3 LEDP). Les électeurs peuvent consulter les éléments de ces décisions au greffe municipal durant le même délai.

Cossonay, le 25 avril 2012

LA MUNICIPALITE